

EDU NEWS

Le trimestriel de l'éducation

Mars
2006

02

LA FORMATION DES ADULTES EMPRUNTE UNE VOIE RÉSOLUMENT NOVATRICE

Une nouvelle plateforme eLearning, appelée eBac, vient d'être développée par le Service de la Formation des Adultes en étroite collaboration avec *mySchool!*; elle constitue une deuxième voie de qualification de la formation des adultes.

L'eBac a pour objectif, tout comme les traditionnels cours du soir qui préparent aux diplômes de fin d'études secondaires et secondaires techniques, de permettre aux adultes qui ont arrêté leurs études avant la classe de 1ère de faire leur baccalauréat. Cependant, les cours eBac se déroulent à 75% à distance et seuls 25% des cours sont dispensés en présence. Ce « blended learning », dont le principal outil est l'internet, offre un plus grand confort aux adultes pour mieux concilier emploi, vie familiale et études.

La formation en mode eLearning a l'avantage d'être individuelle ou collective. Elle peut avoir lieu en temps réel ou différé, en salle de formation ou à distance. Elle peut être adaptée aux contraintes d'organisation, aux rythmes d'assimilation, ainsi qu'aux niveaux et aux besoins des apprenants.

La plateforme eBac a été mise en place entre le 15 septembre et le 15 décembre 2005. Entre janvier et septembre 2006, les cours de 3e secondaire section G moderne, alignés sur les Horaires et Programmes officiels, seront développés afin que puissent être accueillis à partir du mois de septembre 2006 les premiers elearners en classe de 3e. Les cours de la classe de 2e pourront débiter vers février 2007.

Le bac à distance recrute! eBac a besoin de titulaires, surtout en français, allemand, anglais et en biologie. Avez-vous envie de participer à cette nouvelle dimension eLearning, de développer des cours et d'encadrer aussi bien à distance qu'en présence des elearners ? Dans ce cas, consultez le site www.ebac.lu ou contactez Mme Gaby Urbé, Service de la Formation des Adultes (MENFP), tél.: 478-5152.

VISITES D'ÉVALUATION DANS LES LYCÉES

Depuis janvier 2005 l'évaluation externe et interne des lycées et lycées techniques publics est mise en oeuvre dans le cadre du Protocole d'Action Qualité Scolaire (PAQS). Une équipe d'évaluation du ministère dresse, pour chaque établissement, un rapport lycée (RL). Le RL rend compte des ressources humaines et matérielles, des projets d'établissement et d'innovation ainsi que des résultats en langues et en mathématiques obtenus par les élèves lors des épreuves communes et au cours des trois trimestres de l'année écoulée.

Les premiers rapports ont été présentés en janvier-février 2006 à 8 établissements, en l'occurrence le lycée Aline Mayrisch, lycée du Nord, lycée technique agricole, lycée technique de Bonnevoie, lycée technique d'Ettelbruck, lycée technique Josy Barthel de Mamer, lycée de Garçons d'Esch et lycée Hubert Clement d'Esch. Une commission du ministère y a présenté, lors d'une première entrevue avec des représentants de la communauté scolaire, le bilan des forces et faiblesses dont fait état le RL. Ensuite, l'établissement a été invité à présenter ce rapport à son Conseil d'éducation et à procéder à une auto-évaluation. Les conclusions de celle-ci et les observations du Conseil sont transmises au ministère dans un délai de 6 semaines à 2 mois. L'équipe visite alors une deuxième fois le lycée pour fixer, ensemble avec le Conseil d'éducation, les objectifs à atteindre et les mesures à prendre, qui sont consignés dans un Protocole d'Action Qualité Scolaire (PAQS). La mise en oeuvre de ce protocole est contrôlée de manière conjointe par la direction de l'établissement et le département du ministère.

Abonnez-vous! Si vous souhaitez recevoir EDU NEWS régulièrement, merci de communiquer votre nom, adresse et matricule national ainsi que l'ordre d'enseignement dans lequel vous enseignez (préscolaire, primaire ou postprimaire) par courrier électronique à edunews@men.lu ou par fax au 478-5146.

Dans 20 autres lycées publics, des visites d'information ont eu lieu afin d'exposer aux responsables l'instrument d'évaluation qu'est le RL. Quatre écoles privées ont également signalé leur intérêt à participer à la démarche PAQS.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle